

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André

**Pièce jointe n°4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact**

**CONSULTING**

SAFEGE  
2A avenue de Berlican  
BP 50004  
33166 SAINT MEDARD EN JALLES cedex

Agence Aquitaine

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)

# Sommaire

## Table des matières

1	.....Objectif du projet .....	2
2	.....Description du site .....	3
2.1	<b>Description générale du site.....</b>	3
2.2	<b>Description du process .....</b>	5
3	.....Etat initial de l'environnement.....	7
4	.....Synthèse des effets prévisibles sur l'environnement et mesures associées.....	13
5	.....Esquisse des principales solutions et justification de la solution retenue.....	44
5.1	<b>Justification de la solution retenue .....</b>	44
5.2	<b>Solution alternative.....</b>	45
5.2.1	Concernant la localisation du site.....	45
5.2.2	Concernant les améliorations en faveur de l'environnement .....	47
6	.....Conditions de remise en état du site après exploitation .....	48
6.1	<b>Engagement de l'exploitant .....</b>	48
6.2	<b>Devenir du site après exploitation .....</b>	48
6.2.1	Démantèlement des installations .....	48
6.2.2	Évacuation et élimination des produits dangereux et des déchets.....	49
6.2.3	Interdiction ou limitations d'accès au site .....	49
6.2.4	Risques d'incendie et d'explosion .....	49
6.2.5	Surveillance des effets de l'installation sur l'environnement.....	49
6.3	<b>Filières de recyclages envisagées.....</b>	49

## Tables des illustrations

Figure 1 : Plan de masse du site .....	4
Figure 2 : Schéma synoptique du fonctionnement global du site .....	6

## 1 OBJECTIF DU PROJET

SUEZ RV exploite sur la commune de Saint-André au lieu-dit Bois Rouge une installation de transit et regroupement de déchets dangereux. Il s'agit d'une ICPE soumise à autorisation et régie par les AP suivants :

- Arrêté n°04-3090/SG/DRCTCV du 3 septembre 2004 (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), relatif à l'exploitation d'une installation de transit, de regroupement et de prétraitement de déchets spéciaux ;
- Arrêté n°2013-2239/SG/DRCTCV du 26 novembre 2013, portant prescriptions complémentaires à l'arrêté préfectoral n°04-3090/SG/DRCTCV du 03/09/2004 (Cf. Annexe 1).

Depuis l'APC de novembre 2013, de nombreuses modifications réglementaires pouvant avoir des conséquences sur les conditions d'exploitation du site sont à noter notamment la création des rubrique 4XXX – substances et mélanges dangereux, en juin 2015, pour l'application de la directive SEVESO III en France.

**Le projet consiste au passage du site sous le statut SEVESO seuil bas, ce qui conduit systématiquement à la réalisation d'un nouveau dossier avec évaluation environnementale.**

La considération du statut SEVESO du site implique de viser de nouvelles rubriques au sens de la nomenclature des ICPE, pour lesquelles les installations sont soumises à autorisation (4110, 4130, 4140 et 4510). Cette régularisation s'accompagne d'une optimisation des tonnages maximum de déchets réceptionnés tout en maintenant une exploitation sécurisée et l'objectif de rester SEVESO Seuil Bas.

La demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement est codifiée aux articles R.512-2 à 10 du Code de l'Environnement.

Suez RV exploite par ailleurs un site DEEE soumis à déclaration sous la rubrique 2711-2 (Cf. récépissé en Annexe 1) au droit de la parcelle AB751 mitoyenne à la plateforme de transit. Les activités de transit de DEEE ont déjà été autorisés par la plateforme DID de SUEZ RV dans le dernier arrêté préfectoral du 26 novembre 2013.

Le projet consiste également en la fusion des deux ICPE mitoyennes régulièrement autorisées et déclarées, exploitées par SUEZ RV Réunion afin de bénéficier de plus de surface pour le tri, transit et regroupement des déchets industriels dangereux.

## 2 DESCRIPTION DU SITE

### 2.1 Description générale du site

L'ensemble du site occupe une superficie de l'ordre de 1,8 ha et se compose de deux zones bien distinctes :

- Zone d'accueil et de bureaux comprenant :
  - Les locaux administratifs (salle de réunion, Bureaux) et sociaux (réfectoire, sanitaires), le laboratoire d'analyses, le local à archives, un kiosque ;
  - Le parking (visiteurs et employés) ;
  - Le pont bascule ;
  - Deux bassins de rétentions pour les eaux (notamment pluviales) du site. Ces bassins sont de capacité actuelle 238 et 260 m<sup>3</sup>. Le bassin Ouest sera agrandi afin d'augmenter sa capacité de 32 m<sup>3</sup>.
  - Une bâche incendie de 150 m<sup>3</sup>. Une deuxième bâche jouxtant la première a été mise en place en juillet 2022.
- Zone d'accès réglementée destinée au stockage et à la manutention des déchets réceptionnés sur le site comprenant :
  - Une aire de transit spécifique aux déchets liquides sur rétention ;
  - Des alvéoles de stockage et/ou de reconditionnement des déchets réceptionnés ;
  - Une zone de dépotage ;
  - Une aire de lavage sur rétention ;
  - Une aire de reconditionnement des batteries ;
  - Une zone spécifique pour le traitement des déchets d'amiante ;
  - Le stockage de déchets solides (surface non revêtue) ;
  - Le stockage de déchets liquides (surface revêtue) ;
  - Un bâtiment couvert de reconditionnement situé le plus à l'ouest sur le site, destiné à accueillir la presse et le broyeur, et à stocker le consommable et le broyat d'emballage souillé.

Les différentes zones sont décrites plus précisément dans le rapport technique (cf. Pièce jointe n°46 – Description des procédés de fabrication mis en œuvre, des matières utilisées, des produits fabriqués).

Le plan de masse du site est présenté sur la figure suivante.

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

## Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André

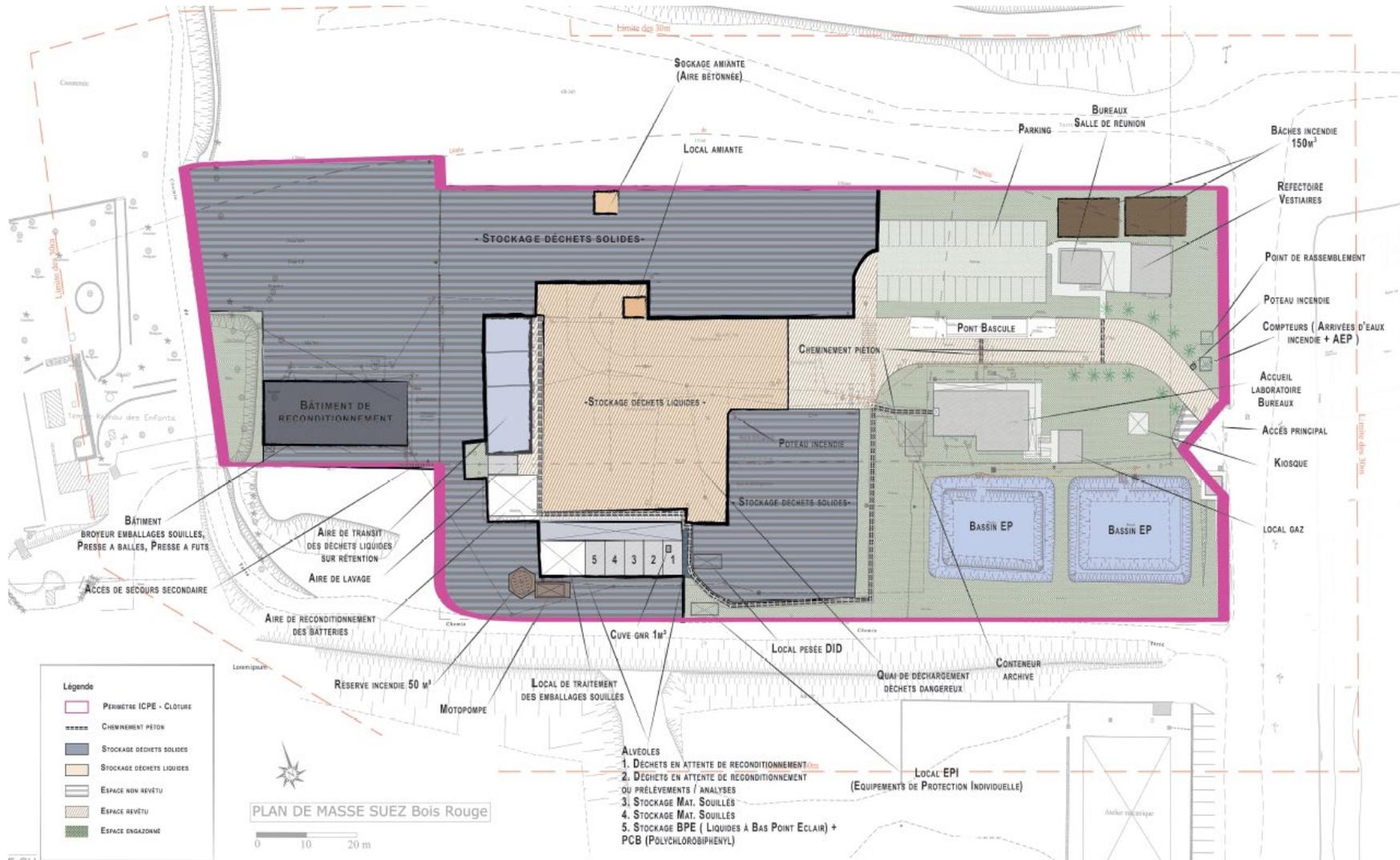


Figure 1 : Plan de masse du site

## **2.2 Description du process**

La plateforme de transit et de regroupement de déchets dangereux permet :

- Le stockage temporaire des déchets en amont et en aval du regroupement des déchets ;
- Le traitement des déchets en amont de leur regroupement qui consiste au pressage des fûts et de contenants divers, au broyage des emballages souillés, ou encore au lavage des fûts afin d'optimiser leur évacuation. Cela permet également de réduire le potentiel polluant du déchets dans le but de le diriger vers une destination finale technique et économique optimale ;
- Le regroupement et le conditionnement de déchets par famille chimique (déchet compatibles entre eux) qui consiste à immobiliser provisoirement des déchets en mélange en provenance de différentes origines mais de nature compatible afin d'optimiser les coûts de transport et d'évacuation ;
- La reprise des lots ainsi préparés et leur mise en conteneurs pour le transport des déchets vers les filières adéquates en respectant l'ensemble des règles de sécurité en vigueur.

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André

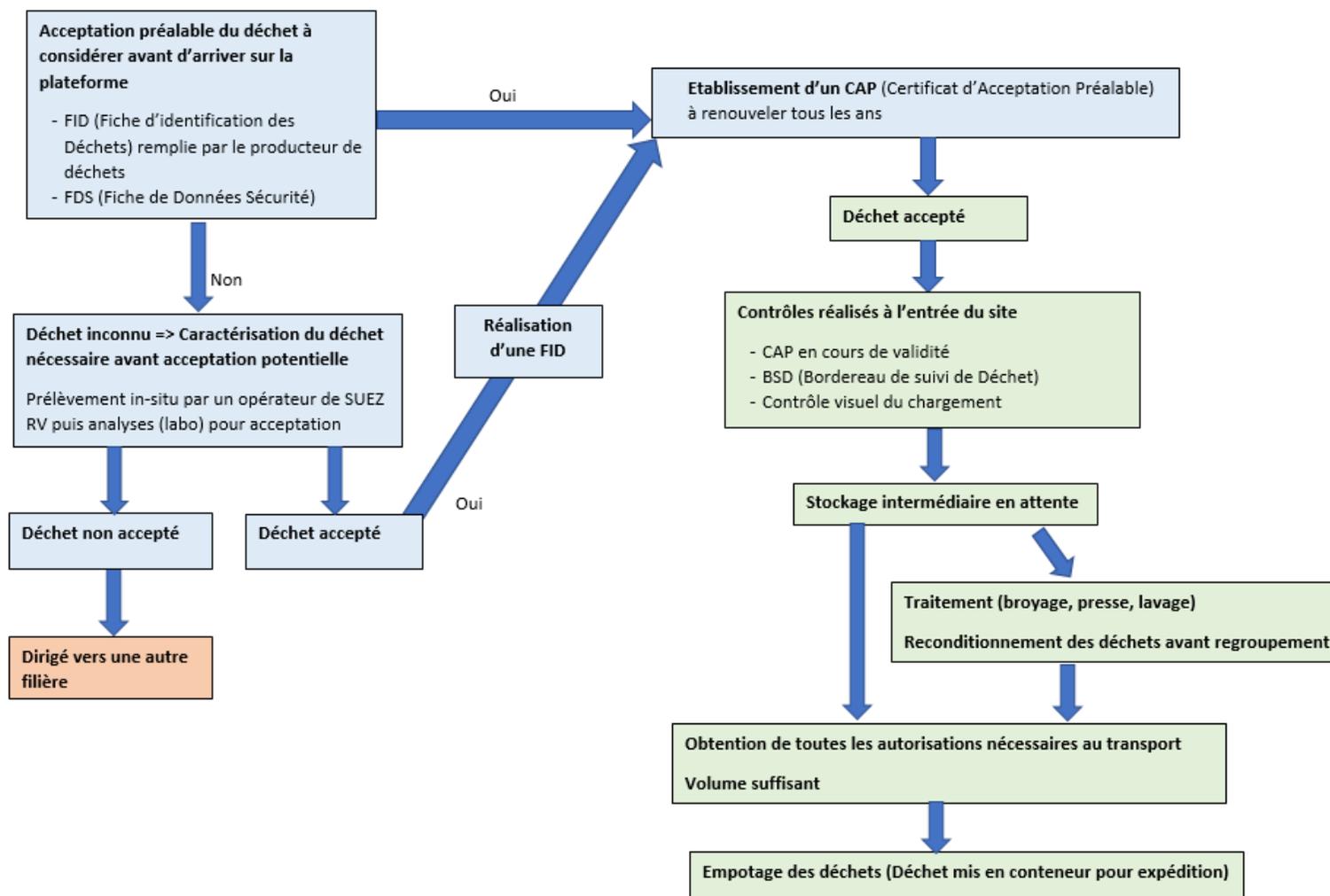


Figure 2 : Schéma synoptique du fonctionnement global du site

### 3 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial a permis de dresser un état des lieux complet de l'environnement au niveau de l'aire d'étude.

Le tableau présenté ci-après établit une analyse des enjeux et sensibilités environnementales au sein de l'aire d'étude.

Pour chaque thématique, l'enjeu représente, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés globalement par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. Cette analyse et hiérarchisation des enjeux est indépendante du site.

La sensibilité exprime le risque d'altération ou de perte de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du site. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du site sur l'enjeu étudié.

Quatre niveaux d'enjeu et de sensibilité sont définis.

Enjeux	Sensibilité
Absence d'enjeux	Absence de sensibilité
Faible	Faible
Moyen	Moyen
Fort	Fort

## Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



THEMATIQUE	SOUS-THEMATIQUE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX		SENSIBILITE VIS-VIS DU PROJET
AIR ET CLIMAT	Climatologie (Température, Précipitations, vents, insolation)	Température annuelle moyenne : 22,1°C Précipitation annuelles moyennes : 1428mm Vents : Compris entre 25 et 35 km/h avec des points à 60km Ensoleillement : 5,5h/jour	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité
	Qualité de l'air	Qualité bonne selon Atmo'Réunion, mais potentiellement ponctuellement dégradée par les émissions des installations de la ZI de Bois Rouge.	Moyen	Absence de sensibilité
SOL ET SOUS-SOL	Topographie	La topographie du site est peu marquée et varie de +7 à +8m NGR.	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité
	Pédologie	La zone d'étude se situe sur des alluvions anciennes. Les alluvions anciennes de Gillot et de Saint-Benoît, exposées « au vent », présentent un début d'altération ferrallitique. En surface (0-30 cm), le sol est brun foncé, sa texture est argilo-limoneuse. Sa structure est polyédrique fine à moyenne à éléments stables. Les racines (canne le plus souvent) y sont très abondantes.	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité
	Géologie	La zone d'étude est constituée d'alluvions fluvio-marines anciennes (Fy et Fm).	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité
	Qualité des sols	Il n'y a aucune contamination des sols en composés organiques ni aucune contamination généralisée des sols en métaux. Des anomalies ponctuelles et localisées ont été constatées en Cr, Cu et Nickel (uniquement sur S8) et Zn (sur la plupart des sondages) mais qui ne sont pas considérées comme des sources potentielles de pollution étant donné qu'elles sont dans la gamme de bruit de fond géochimique.	Faible	Faible
EAUX	Eau de surface	La zone d'étude se trouve à environ 60m de la Grande Rivière Saint-Jean, 1,7 km de la Rivière Sainte Suzanne (ainsi que ses affluents) et 1,4 km de l'Etang de Bois Rouge. Aucun rejet n'y est réalisé. L'Océan Indien, exutoire final des eaux se situe à environ 100 m au Nord du site.	Faible	Absence de sensibilité

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



THEMATIQUE	SOUS-THEMATIQUE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	SENSIBILITE VIS-VIS DU PROJET	
		<p>La masse d'eau de la rivière Saint Jean codifiée FRLR04 montre, un bon état chimique même si le niveau de confiance est moyen et un état écologique moyen avec un niveau de confiance également moyen.</p> <p>Le site de SUEZ RV produit différents types d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• eaux usées, collectées et traitées avant rejet dans le milieu naturel (Océan Indien).</li> <li>• eaux de lavage, traitées comme déchets dangereux</li> <li>• eaux pluviales polluées, traitées comme déchets dangereux</li> <li>• eaux pluviales non polluées, collectées, traitées et analysées en cas de rejet dans le milieu naturel (Océan Indien).</li> </ul>		
	Eau souterraine	<p>La zone d'étude est incluse dans le périmètre de la masse d'eau souterraine codifiée FRLG101 dite « Aquifère Littoral de la Planèze Nord » en bon état quantitatif et en mauvais état chimique dû à de l'Atrazine trouvés dans le forage Les Cafés.</p> <p>Les études disponibles indiquent la présence d'une nappe à faible profondeur (6 à 7 m), s'écoulant en direction du Nord-Est.</p> <p>Tous les captages d'eau potable dans le voisinage du site sont à l'amont. Aucun autre usage n'est recensé à l'aval. Le site ne prévoit aucun prélèvement ni aucun rejet dans les eaux souterraines.</p> <p>La concentration en sulfate n'est pas conforme à la limite de référence au Pz3. Les autres analyses sont conformes.</p> <p>Pour rappel, les valeurs limites de qualités sont définies en Annexe II de l'Arrêté du 11/01/2007 qui précise les valeurs de référence des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, ce qui n'est l'usage envisagé et constaté dans le secteur.</p>	Faible	Faible
	Océan	<p>Fonds moyennement profonds.</p> <p>Secteur abrité des houles australes, exposé aux houles cycloniques.</p> <p>Le site SUEZ RV rejette dans l'océan, comme les autres industriels de Bois Rouge.</p>	Moyen	Moyen
<b>MILIEUX NATURELS TERRESTRES</b>	Périmètre de protection et inventaire	Le site ne se trouve dans aucun périmètre de protection	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité

## Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



THEMATIQUE	SOUS-THEMATIQUE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX		SENSIBILITE VIS-VIS DU PROJET
	Enjeux au droit du site	<p>La zone d'étude est située sur un espace déjà anthropisé, constitué de bâtiments, de voiries et de quelques espaces verts.</p> <p>On observe deux enjeux principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prolifération d'espèces végétales exotiques envahissantes par dissémination d'espèces par les engins de chantier, les mouvements de matériaux, et/ou les plantations de palettes végétales d'espèces exotiques envahissantes.</li> <li>- Perturbation des Pétrels et des Puffins, des insectes et des chiroptères par un éclairage de nuit.</li> </ul>	Moyen	Faible
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Population	Population en croissance démographique constante depuis les années 2000.	Absence de sensibilité	Absence de sensibilité
	Habitat	Les premières habitations se trouvent à moins de 500 m.	Moyen	Faible
	Occupation du sol	<p>Selon le PLU de la commune de Saint André, le terrain répertoriés en zone UE, soit une zone urbaine qui autorise la construction ainsi que l'extension d'activités économique.</p> <p>Les travaux d'amélioration des structures existantes sont conformes aux différents règlements</p>	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité
	Emplois	Création d'emplois en phase travaux.	Moyen	Absence de sensibilité
	Activités industrielles, commerce et services	<p>De nombreuses activités de commerce et de services sont présentes sur la commune de Saint-André mais ne se situent pas à proximité de la zone d'étude.</p> <p>Des activités industrielles se trouvent aux abords de la zone.</p>	Moyen	Faible
	Activités agricoles	Des zones agricoles se trouvent proches du site.	Faible	Faible
	Activités touristiques et de loisirs	Du public est présent aux abords du site dû à la présence de la distillerie de Savanna et la boutique de celle-ci.	Faible	Faible
	Nuisances environnantes	Odeurs : aucune plainte n'a été recensée, les sources d'odeurs émises sur le site sont très faibles voire inexistantes.	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité
Emissions atmosphériques : faibles émissions diffuses dues au trafic routier et à la broyeuse, pas d'émissions canalisées.		Faible	Faible	

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



THEMATIQUE	SOUS-THEMATIQUE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX		SENSIBILITE VIS-VIS DU PROJET
		Emissions lumineuses ; perturbation de la faune avicole.	Moyen	Moyen
		Bruit : présence d'équipements bruyants mais l'arrêté de 2 février 1998 est respecté.	Faible	Faible
PAYSAGE	Environnement paysager	Le site se situe dans une zone industrialisée.	Faible	Faible
	Monuments et patrimoine	Un temple tamoul pour enfants se situe à 60 m à l'Ouest du site. Un temple bouddhiste est situé à moins de 450 m de la zone industrielle	Moyen	Faible
	Sites remarquables et protégés	La zone d'étude n'interfère avec aucun site inscrit et classé au titre de la protection des sites naturels.	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité
TRAFIC ET APPROVISIONNEMENT	Infrastructures routières	Les infrastructures routières à proximité sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Route Nationale (RN) 2, située au Sud-Ouest du site à 1km,</li> <li>- La Route Nationale (RN) 2002 : ancienne route nationale longeant en partie l'actuelle RN2, elle passe à 1,05km au Sud-ouest du site.</li> <li>- Le chemin Bois-Rouge (chemin communal), longeant la limite Est du site.</li> </ul> Le site est accessible via la RN2 puis le chemin Bois-Rouge.	Faible	Faible
	Trafic routier	Le site industriel étant déjà existant, la voie est suffisamment bien dimensionnée pour le flux de camions.	Faible	Faible
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	Mouvement de terrain	La zone d'étude se trouve dans une zone d'aléa mouvement de terrain faible.	Faible	Absence de sensibilité
	Submersion marine	La majeure partie du site n'est pas située en zone inondable ; La partie Nord de la zone est concernée par un aléa faible ; Le site est cependant concerné par un aléa fort lié à l'aléa « bande de projection matériaux / chocs mécaniques de vagues»	Moyen	Moyen

## Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



THEMATIQUE	SOUS-THEMATIQUE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	SENSIBILITE VIS-VIS DU PROJET	
	Inondation	Une infime partie du site est concernée par un aléa inondation faible. Aucun aménagement est prévu sur cette partie, le site est compatible avec le PPRI.	Faible	Faible
	Sismiques	Tout le territoire de l'île de la Réunion est classé en zone 2, qualifiée de « sismicité faible ».	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité
	Volcaniques	La commune de Saint-André n'est pas concernée par le risque volcanique	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité
	Feux de forêt	La zone d'étude ne se situe pas à proximité de forêt.	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité
	Météorologiques	Le risque cyclonique est important avec une fréquence d'environ 1 tous les 2 ans. La zone d'étude présente un risque de rafale de vent.	Absence d'enjeu	Absence de sensibilité
	Risque industriels et technologiques	Le site fait partie de la zone industrielle de Bois-Rouge. Les installations répertoriées les plus proches du projet sont : la centrale thermique Albioma, la Sucrierie de Bois-Rouge et la Distillerie de Savanna. Aucunes d'entre elles n'est classée SEVESO. Ce site présente un risque technologique jugé faible bien que l'aléa soit fort.	Fort	Faible
	Risques transport de matière dangereuse	Des produits dangereux seront transportés et stockés sur la zone d'étude.	Fort	Fort

## 4 SYNTHÈSE DES EFFETS PRÉVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIÉES

Le tableau suivant synthétise les effets du site SUEZ RV dans son ensemble en phase exploitation, et les effets de l'installation des cuves de rétention pour la phase chantier, ainsi que les mesures ERC à mettre en œuvre.

Effet négatif	Fort	Moyen	Faible	Nul
Effet positif	Fort	Faible		
Aucun effet	Sans effet			

L'évaluation des effets est accompagnée d'une appréciation sur leur nature et leur intensité :

- Direct ou indirect ;
- Temporaire ou permanent ;
- CT = court terme / MT = moyen terme / LT = long terme

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
Air et Climat		<p><u>Phase chantier:</u> Emissions temporaires et localisées de poussières et de gaz d'échappement (dont des gaz à effet de serre) par les engins de chantier. Effet négligeable.</p>	Direct	Temporaire	CT	<p><u>Envol des poussières (phase chantier) :</u> Présence de voiries régulièrement entretenues (E) Circulation des engins au maximum en zones bitumées (E) Respect des limitations de vitesse (R) Nettoyage des engins en cas de besoin (R)</p> <p><u>Emissions de gaz d'échappement (phase chantier) :</u> Arrêt des moteurs demandé lors des stationnements (E) ;</p>	Aucun	Aucunes	Intégré aux coûts de l'amélioration des équipements existants

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						Respect des limitations de vitesse (R) Contrôle régulier des engins et respect des normes constructeurs en vigueur (R)			
		<u>Phase exploitation :</u> Emissions diffuses de poussières et de gaz d'échappement (dont des gaz à effet de serre) par les engins et les camions, machines (broyeurs et presse) ;	Direct	Permanent	CT	<u>Envol des poussières et émissions de gaz d'échappement (phase exploitation) :</u> Arrêt des moteurs demandé lors des stationnements (E) ; Circulation des engins au maximum en zones bitumées (E) ; Respect des limitations de vitesse (R) ; Contrôle régulier des engins et	Aucun	Aucunes	Imperméabilisation du site : 420 000€

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						respect des normes constructeurs en vigueur (R); Broyeur à néons supprimé (E); Site entièrement imperméabilisé (E);			
<b>Sol et sous-sol</b>		<u>Phase chantier :</u> Risque de pollution accidentelle par des produits ou par les engins lors de la phase terrassement. Phase de courte durée et de faible intensité.	Direct	Temporaire	CT	<u>Phase chantier :</u> Sécuriser la zone affouillée afin d'éviter tout risque de pollution du sol (E). Véhicules et engins de chantier entretenus régulièrement, Contrôles réguliers des modalités de réalisation des travaux par le Maître d'Ouvrage ou son représentant (E). Disposer des mesures de	Aucun	Aucunes	Intégré aux coûts de l'amélioration des équipements existants

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						protection adéquates fixes ou mobiles (matériaux absorbants, sacs poubelles, barrages flottants, gants, kits de dépollutions individuels, ...) en cas de fuite d'huile ou d'hydrocarbures d'un engin (R). Tout incident susceptible d'avoir des effets sur l'environnement immédiatement porté à la connaissance des autorités compétentes (R).			
		Phase exploitation : Risque de pollution accidentelle par des produits ou par les engins lors d'une phase d'exploitation	Direct	Temporaire	CT	Phase exploitation : Cuves de rétention impénétrables (double enveloppe) ; radars anti-fuite et	Aucun	Aucune	analyse des échantillons : 880€  Imperméabilisation du site : 420 000€

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
		<p>(dépotage, entretien camion, fuite des cuves de stockage...).</p> <p>Pollution accidentelle par fuite et/ou débordement des cuves de rétention et des contenants stockant des déchets dangereux sous forme liquide présents sur le site.</p> <p>Pollution accidentelle par ruissellement d'eaux polluées.</p>				<p>anti-débordement. (E)</p> <p>Unité de traitement (séparateur hydrocarbures) des eaux avant rejet après contrôle dans l'océan (E).</p> <p>Mesures adéquates et suffisantes (contenants étanches, cuve double enveloppe, zone de rétention, aire bétonnée, ...) en cas de fuites accidentelles d'un produit susceptible de créer une pollution (R).</p> <p>Site entièrement imperméabilisé (E) ;</p>			

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
Eaux	Eaux de surface	<u>Phase chantier :</u> Risque de pollution lié à une fuite ou un accident sur un engin de chantier et à une fuite des contenants de déchets liquides.	Indirect	Temporaire	CT	<u>Phase chantier :</u> Ensemble des mesures proposées par ailleurs pour le sol et le sous-sol (E et R) Aucun prélèvement ou rejet d'effluent réalisé dans la Rivière Saint Jean ou tout autre cours d'eau à proximité (E) ; Aucun rejet d'effluent direct dans l'océan (E).	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts de l'amélioration des équipements existants
		<u>Phase exploitation :</u> Risque de pollution entraîné par ruissellement dans la Rivière Saint Jean à l'Ouest du site.	Indirect	Temporaire	CT	<u>Phase exploitation :</u> Ensemble des mesures proposées par ailleurs pour le sol et le sous-sol (E et R) ; Aucun prélèvement ou rejet d'effluent réalisé dans la Rivière Saint Jean ou tout autre cours	Aucun	Aucune	Cout des piézomètres : 20 000€ TTC Imperméabilisation du site : 420 000€ Agrandissement bassin Ouest : 50 000€

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						d'eau à proximité (E) ; ; Aucun rejet d'effluent direct dans l'océan (E). Site entièrement imperméabilisé et équipé d'un réseau de collecte et de traitement des eaux pluviales adaptés et de séparateurs à hydrocarbures correctement dimensionnés (E) ; Agrandissement du bassin Ouest de rétention de 32 m3. (E) ; Déchets liquides stockés dans des contenants étanches, mis sur rétention correctement dimensionnées.(E) ; Zones d'activités à risque comme le lavage des			

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						contenants mises sur rétention correctement dimensionnées (E).			
	Eaux souterraines et ouvrages AEP	<p><u>Phase chantier :</u> Engins de chantier susceptibles d'être à l'origine d'un déversement accidentel de produit (fuites accidentelles, opérations de ravitaillement...), susceptibles d'atteindre la nappe située entre 2 et 3 m de profondeur.</p>	Direct	Temporaire	CT	<p><u>Phase chantier :</u> Ensemble des mesures proposées par ailleurs pour le sol et le sous-sol (E et R) ; Si possible, réalisation des travaux en période de basses eaux (E) ; Eloignement de tout stockage (matériaux, gravats, produits chimiques, déchets...) de la zone de creusement (E / R) ; En période d'absence de travaux (soirs et WE), clôture sécurisée de la fosse pour éviter</p>	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts de l'amélioration des équipements existants

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						<p>tout risque de déversement volontaire en eau (E / R)</p> <p>Si nécessaire à la bonne réalisation des travaux, assèchement de la fosse par pompage, transit des eaux d'exhaure par un bassin de décantation mobile puis rejet dans le réseau d'eaux industrielles pour traitement avant rejet (R).</p>			
		<p><u>Phase exploitation :</u> l'infiltration accidentelle des eaux de pluies lessivant les substances polluantes potentielles présentes sur les sols imperméabilisés telles que les hydrocarbures issus de la circulation</p>	Direct	Temporaire	CT	<p><u>Phase exploitation :</u> <b>Eaux pluviales</b> Système de collecte et de traitement des eaux pluviales correctement dimensionnés, traitement et mesures avant tout rejet dans l'océan</p>	Aucun	Aucune	<p>Imperméabilisation du site : 420 000€</p> <p>analyse des échantillons : 880€</p> <p>Agrandissement bassin Ouest : 50 000€</p>

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
		des engins de manutention ; risque de fuite des cuves de rétention enterrées.				<p>pour les eaux potentiellement polluées (E) ;</p> <p>Eaux pluviales non polluées collectées par des gouttières puis rejetées en mer via un réseau séparatif strict de canalisations, sans traitement préalable (E) ;</p> <p>Site entièrement imperméabilisé (E) ;</p> <p><b>Eaux usées</b></p> <p>Eaux usées du site collectées et traitées (groupe septique) via un réseau de collecte séparatif. (E) ;</p> <p>Aucun rejet ne se fait directement dans le sol. (E) ;</p> <p><b>Eaux de lavage</b></p>			

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						<p>Directement envoyées dans les cuves de rétention double enveloppe avec détecteurs de niveau. Vidanges régulières à environ 2/3 du remplissage pour éviter un débordement des cuves et eaux traitées comme déchets dangereux.(E) ;</p> <p>Nouvelle campagne de surveillance des piézomètres dans 6 mois, en mai 2023, afin de suivre l'évolution des teneurs des composés recherché lors de cette campagne (R).</p>			

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
	Eaux marines	Phase chantier : Aucun effet attendu	-	-	-	Sans objet	Aucun	Aucune	Sans objet
		Phase exploitation : risque faible de pollution des eaux marines (séparateur dysfonctionnel, oubli de vidange du bassin avant une immense pluie...).	Direct	Temporaire	CT	Passage obligatoire dans un séparateur hydrocarbures (E) ; Mesures de contrôle effectuées avant chaque rejet dans le milieu naturel afin d'éviter une pollution des eaux côtières ou littorales en cas de défaillance du système (E).	Aucun	Aucune	Sans objet
Milieu naturel	Périmètre de protection	Aucun périmètre de protection	-	-	-	Aucune	Aucun	Aucune	Sans objet
	Formation végétale et flore patrimoniale	Prolifération d'espèces végétales exotiques envahissantes par dissémination d'espèces par les engins de chantier, les mouvements de matériaux, et/ou les	Direct	Temporaire	LT	Eliminer les espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes présentes sur le site (R);	Aucun	Aucune	Coûts intégrés aux travaux (élimination des EEE : environ 1500€)

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
		plantations de palettes végétales d'espèces exotiques envahissantes.				Palette végétale indigène et adaptée au contexte écologique (R) ; Végétalisation favorable à la circulation de la faune (R).			
	Faune et continuité écologique	<u>Phase chantier:</u> Un éclairage nocturne pourrait attirer et piéger les insectes et attirer les chiroptères : impact faible à modéré.	Direct	Temporaire	CT	<u>Phase chantier :</u> Interdiction des travaux de nuit (E) ; Limiter les nuisances sonores et vibrations : engins de chantier respecteront la réglementation en vigueur et seront maintenus en bon état durant le chantier (R).	Aucun	Aucune	Coûts intégrés aux travaux
		Perturbation des Pétrels et des Puffins par un éclairage de nuit : impact modéré à fort.							
		<u>Phase exploitation:</u> Un éclairage nocturne pourrait attirer et piéger les insectes et	Direct	Temporaire	CT	<u>Phase exploitation :</u> Le site comprendra des éclairages	Aucun	Aucune	Coûts intégrés aux travaux

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
		attirer les chiroptères : impact faible à modéré.  Perturbation des Pétrels et des Puffins par un éclairage de nuit ; impact modéré à fort.				adaptés, dirigés vers la surface à éclairer de haut en bas (E/R), répondant aux exigences de la SEOR;			
Environnement urbain	Emploi	Les travaux d'amélioration fourniront une activité économique pour les entreprises du BTP.	Direct	Permanent	CT / LT	Sans objet	Aucun	Aucune	Sans objet
	Occupation du sol	L'ajout de la zone DEEE au site ainsi que l'imperméabilisation de tout le site auront un impact sur l'occupation du sol.  Ces modifications sont compatibles avec les documents d'urbanisme.	Direct	Permanent	LT	-Arrachage des essences envahissantes à l'entrée du site et la replantation d'essences endémiques et indigènes adaptées sur trois strates (E) ; -Plantation de haie paysagère arborée le long de la limite Est ainsi que dans l'angle en	Aucun	Aucune	42 000 €

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						accompagnement du chemin d'accès au temple Tamoul, assurant ainsi une transition paysagère avec le site tout en préservant des fenêtres sur le bassin de rétention (R).			
	Activités industrielles	Le site SUEZ RV se situe au sein d'un site déjà industrialisé, entouré de 3 installations industrielles (sucrierie Tereos, distillerie de Savanna et Centrale Thermique Albioma), non classées SEVESO.	-	-	-	Aucune	Aucun	Aucune	Sans objet
	Activités agricoles	Aucune consommation d'espace agricole ne sera réalisée.  De plus, le site permet la prise en charge des produits phytosanitaires	Direct	Permanent	LT	Sans objet	Aucun	Aucune	Sans objet

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
		dangereux utilisés en agriculture.							
Patrimoine et paysage		<p>De manière générale, le site est très faiblement impactant depuis le paysage.</p> <p>Ce sont les franges Est et Sud de la plateforme DID qui donnent à voir le site et influent la perception associée à l'entrée des installations.</p>	Direct	Permanent	LT	<p>-Arrachage des essences envahissantes à l'entrée du site et la replantation d'essences endémiques et indigènes adaptées sur trois strates (E) ;</p> <p>-Plantation de haie paysagère arborée le long de la limite Est ainsi que dans l'angle en accompagnement du chemin d'accès au temple Tamoul, assurant ainsi une transition paysagère avec le site tout en préservant des fenêtres sur le bassin de rétention (R).</p>	Aucun	Aucune	42 000 €
Trafic et approvisionnement		<p><u>Phase chantier :</u></p> <p>Augmentation très réduite et limitée dans</p>	Direct	Temporaire	CT	<p><u>Phase chantier :</u></p> <p>La signalisation adaptée du site</p>	Aucun	Aucune	Sans objet

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
		<p>le temps du trafic extérieur au site. Effet négligeable</p> <p>Trafic interne temporairement augmenté en phase travaux dû à la circulation des engins de chantier et des véhicules du personnel de chantier.</p>				<p>permet d'éviter le passage de camions en zone non bitumée (E) ;</p> <p>Le volume de certains déchets dangereux sont réduits par broyage et pressage ce qui permet de transporter un plus gros volume par camion (R).</p>			
		<p><u>Phase exploitation :</u> Aucune augmentation de trafic n'est prévue.</p>	-	-	-	<p><u>Phase exploitation :</u> La signalisation adaptée du site permet d'éviter le passage de camions en zone non bitumée (E) ;</p> <p>Le volume de certains déchets dangereux sont réduits par broyage et pressage ce qui permet de transporter un plus gros volume par camion (R).</p>	Aucun	Aucunes	Intégré au coûts d'exploitation du site

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
Nuisances environnementales (émissions gazeuses et poussières déjà traitées dans la thématique air)	Bruit	Phase chantier : Les travaux et l'utilisation possible du BRH seront sources de bruit mais l'effet sera temporaire et localisé.	Direct	Temporaire	CT	Phase chantier : Utilisation du BRH strictement limitée au franchissement de blocs cyclopéens (R) ; Travaux exclusivement réalisés de jour (R) ; Utilisation du klaxon interdite, sauf cas de danger imminent (R) Moteurs des engins / des véhicules coupés lors des phases d'arrêt / de stationnement (R) Engins de chantier régulièrement entretenus et respecteront les valeurs admissibles d'émissions sonores. Des contrôles seront	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts de l'amélioration des équipements existants

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						réalisés par le maître d'ouvrage ou son représentant (R)			
		<p><u>Phase exploitation :</u> Un léger dépassement a été calculé seulement pour la configuration avec le broyeur Bilk en fonctionnement au niveau du point 1 en limite de propriété. La mesure est vraisemblablement perturbée par des travaux en cours sur les sites mitoyens (Albioma). Aucun dépassement constaté en ZER.</p>	Direct	Permanent	LT	<p><u>Phase exploitation :</u> Les équipements bruyants ne seront utilisés qu'un seul à la fois afin de respecter les seuils limites, et en période diurne (E et R). Une mesure de l'état sonore sera réalisée au démarrage de l'installation, des mesures complémentaires (capotage) pourront être mise en œuvre en cas de nécessité (R).</p>	Aucun	Aucune	Intégré au coûts d'exploitation du site
	Vibrations	<p><u>Phase chantier :</u> Vibrations lors de l'utilisation du BRH mais l'effet sera temporaire et de faible intensité.</p>	Direct	Temporaire	CT	<p><u>Phase chantier :</u> Utilisation du BRH strictement limitée au franchissement de blocs cyclopéens (R)</p>	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts de l'amélioration des équipements existants

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
	Odeurs	<u>Phase exploitation :</u> Vibrations émises par les broyeurs et la presse.	Direct	Temporaire	CT	<u>Phase exploitation :</u> Les engins ne seront utilisés qu'un seul à la fois (R).	Aucun	Aucune	Sans objet
		<u>Phase chantier :</u> Les travaux n'engendreront aucune émission d'odeur.	-	-	-	Sans objet	Aucun	Aucune	Sans objet
		<u>Phase exploitation :</u> Aucune émission d'odeur remarquée.	-	-	-	Sans objet	Aucun	Aucune	Sans objet
		<u>Phase exploitation :</u> Aucune émission de fumée	-	-	-	Sans objet	Aucun	Aucune	Sans objet
	Emissions lumineuses	<u>Phase chantier :</u> aucun travail de nuit ne sera réalisé. Ainsi, aucun éclairage ne sera nécessaire.	-	-	-	Sans objet	Aucun	Aucune	Sans objet
		<u>Phase exploitation :</u> aucun point lumineux supplémentaire ajouté, amélioration des	-	-	-	<u>Phase exploitation :</u> Le site comprendra des éclairages adaptés, dirigés vers la surface à éclairer de haut en bas	Aucun	Aucune	Sans objet

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
		équipements d'éclairage				(E/R), répondant aux exigences de la SEOR;			
<b>Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires</b>		<p>Selon les résultats de l'étude IEM et ERS réalisée : les émissions du site SUEZ RV ne seront pas de nature à remettre en cause la compatibilité des milieux extérieurs au site avec leur usage.</p> <p>Les mesures prévues, permettent de garantir l'absence de risque sanitaire pour les populations riveraines du fait des émissions du site.</p>	Direct	Permanent	LT	<p>Envol des poussières (phase exploitation) :</p> <p>Présence de voiries régulièrement entretenues (E)</p> <p>Emissions de gaz d'échappement (phase exploitation) :</p> <p>Arrêt des moteurs demandé lors des stationnements (E) ;</p> <p>Respect des limitations de vitesse (R)</p> <p>Contrôle régulier des engins et respect des normes constructeurs en vigueur (R) ;</p>	Aucun	Aucune	Sans objet

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						<p>Emissions canalisées de gaz, (phase exploitation): Broyeur à néons supprimé (E).</p> <p>Site entièrement imperméabilisé et équipé d'un réseau de collecte et de traitement des eaux pluviales adaptés et de séparateurs à hydrocarbures correctement dimensionnés (E) ;</p> <p>Agrandissement du bassin Ouest de rétention de 32 m3. (E) ;</p>			
Déchets		<p><u>Phase chantier :</u> Production classique des déchets de chantier</p>	Direct	Temporaire	CT	<p><u>Phase chantier :</u> Les différents déchets et sous-produits seront collectés dans des bennes, en vue d'un traitement approprié ou d'une mise en</p>	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts de l'amélioration des équipements existants

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						enfouissement. L'ensemble des préconisations relatives à la gestion des déchets sera précisé dans les marchés des entreprises de bâtiment et supervisé dans leur mise en œuvre par le maître d'œuvre et le coordonnateur SPS.			
		<p><u>Phase exploitation :</u> Les déchets non dangereux sont triés puis suivent les filières générales (bac gris et bac jaune).</p> <p>Les déchets dangereux sont traités en fonction de leur typologie directement sur le site au même titre que les déchets identiques réceptionnés</p>	Direct	Permanent	CT	<p><u>Phase exploitation :</u> les déchets non dangereux sont triés puis suivent les filières générales (bac gris et bac jaune) (R). Les déchets dangereux sont traités en fonction de leur typologie directement sur le site au même titre que les déchets identiques</p>	Aucun	Aucunes	Intégré au coûts d'exploitation du site

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
		(stockage, conditionnement, regroupement, ...) et suivent les filières d'évacuation adéquates. Un BSD est créé pour chacun d'entre eux.				réceptionnés (stockage, conditionnement, regroupement, ...) et suivent les filières d'évacuation adéquates (E). Un BSD est créé pour chacun d'entre eux. Le site accueillant une vignataine de salariés, les déchets d'exploitations sont d'un volume réduit.			
<b>Risques naturels et technologiques</b>	Risques naturels	Phase chantier : Les travaux n'auront aucun effet sur les risques naturels (mouvements de terrain, inondation, submersion marine, retrait du trait de côte, foudre, séisme, volcanique, feux de forêt).	-	-	-	Aucune	Aucun	Aucune	Sans objet
		Pour la submersion marine : La majeure partie du site n'est pas	Direct	Temporaire	CT	Submersion marine :	Aucun	Aucune	Coût mesures foudre : 32 000€

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
		<p>située en zone inondable ; La partie Nord de la zone est concernée par un aléa faible ; Le site n'est pas impacté par des aléas moyens et forts.</p> <p>La bande de stockage située au Nord du site est impactée par une zone d'aléa faible. La hauteur d'eau calculée est de 25 cm à 50 cm.</p> <p>Dans le cas de chocs mécaniques de vagues / projection de matériaux, les effets attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renversement des containers de stockage</li> <li>- Rupture d'un container entraînant un déversement</li> </ul>				<p>- Réhausse de la plateforme de 50cm pour atteindre une côte altimétrique de 8m NGR sur la zone concernée par l'aléa.</p> <p>Projection de matériaux et chocs de vagues :</p> <p>Mesures de réduction :</p> <p>- Arrimage au sol des containers au niveau de la zone de stockage considéré dans l'aléa faible</p> <p>- Mise en place d'une procédure en cas d'évènements climatiques majeurs ou la houle pourrait être importante (cyclone ...)</p> <p>Mesures d'évitement :</p>			

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
		<p>accidentel de déchets dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rupture des bâches contenant les eaux de stockage incendie</li> </ul>				<p>- Les eaux polluées seront récoltées via le système de gestion des eaux pluviales et seront confinées dans le bassin EP. Les eaux seront ensuite pompées et traitées comme des déchets liquides dangereux.</p> <p>- Déplacement des containers situés au niveau de la bande d'aléa « Projection de matériaux / Chocs mécaniques des vagues » afin de les disposer hors aléa au niveau de la zone des parking</p> <p>Des mesures associées au risque foudre ont également été mises en place.</p>			

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
		<p><u>Phase chantier :</u> Aucun effet attendu en phase travaux</p>	-	-	-	Aucune	Aucun	Aucune	Sans objet
	Risque industriels et technologiques	<p><u>Phase d'exploitation :</u> La conclusion de l'étude de danger est la suivante : L'étude des dangers démontre que l'exploitant connaît les risques inhérents à ses activités et a prévu de mettre en place les mesures adaptées de prévention et d'intervention permettant de garantir une maîtrise des risques.</p>	Direct	Temporaire	CT / LT	<p><u>Phase d'exploitation :</u> Pour les incendies (R):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection contre la foudre</li> <li>• Protection contre incendies</li> <li>• Procédures spécifiques (permis de feu, interdiction de fumer, ...)</li> <li>• Moyens de détection incendie</li> <li>• Moyens d'extinction adaptés (extincteurs, sprinklage dans le bâtiment alvéole, 2 poteaux incendie, 2 bâches incendie de 150 m<sup>3</sup>...)</li> </ul>	Faible	Aucune	<p>Mise en place des RIA/PIA : 140000€ Mur REI 120 : 130 000€ Imperméabilisation du site : 420 000€</p> <p>Caméras thermiques : 16000€</p> <p>2 bâches incendie : 120 000€</p> <p>Crinoline : 9500€</p>

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens de confinement des eaux d'extinction incendie (bassins largement surdimensionnés)</li> <li>Formation du personnel à la manipulation des moyens d'extinction.</li> </ul> <p>Pour la pollution (R) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité de stockage adaptée des eaux d'extinction</li> <li>Stockage des substances dangereuses sur rétention.</li> </ul> <p>Pour la sécurité publique (R) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Clôtures et portails cadenassés en dehors des périodes d'ouverture du site</li> </ul>			

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au site strictement réglementés et contrôlés en permanence</li> <li>• Protocoles d'admission très stricts des véhicules transportant les déchets</li> <li>• Plan d'Organisation Interne</li> <li>• Equipements de protection individuels</li> <li>• Moyens de protection des risques liés au transport</li> <li>• Vérification systématique des déchets à l'entrée selon la procédure d'admission</li> <li>• Plans de prévention avec chaque intervenant des entreprises</li> </ul>			

# Pièce jointe n 4 – Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'impact

Centre de transit de déchets dangereux – Bois Rouge – Saint André



Thématique	Sous-thématique	Effets potentiels	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effet résiduel	Mesures compensatoires	Coûts des mesures
			Direct / indirect	Temporaire / permanent	CT / MT / LT				
						extérieures amenées à mener des travaux			

## 5 ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS ET JUSTIFICATION DE LA SOLUTION RETENUE

### 5.1 Justification de la solution retenue

A sa création, la vocation de la plate-forme de transit et de regroupement de déchets dangereux était de répondre de façon appropriée aux besoins de la Réunion en matière d'élimination des déchets dangereux, à l'instar de la seule solution « préférée » jusqu'alors : l'enfouissement.

Cette plate-forme de transit et de regroupement a ainsi permis :

- d'offrir une solution technique aux producteurs de déchets industriels spéciaux,
- de vérifier la nature de ces déchets,
- de permettre l'utilisation des meilleures filières de valorisation, de traitement ou d'élimination sur la Réunion ou en métropole, en assurant un fret maritime en toute sécurité vers les filières adéquates,
- de disposer d'un stockage temporaire sécuritaire,
- de protéger l'environnement en limitant les dépôts sauvages.

Afin de réduire les volumes de certains déchets, le site utilise les traitements suivants :

- le pressage des fûts (emballages métalliques généralement),
- le pressage à balle (broyat d'emballages souillés)
- le broyage des emballages souillés.

Cela permet de diminuer le volume des colis à expédier dans les conteneurs afin d'y rentabiliser l'espace au maximum.

La présente demande d'autorisation d'exploiter une installation classée consiste au passage du site au statut SEVESO seuil bas. Le projet consiste également en la fusion de deux sites mitoyens ayant le même exploitant (SUEZ RV) et dont l'activité réside principalement dans le regroupement, transit de déchets dangereux. Les sites sont par ailleurs régulièrement autorisés et déclarés.

Dans le cadre de cette régularisation administrative, des améliorations de certains équipements, dans une optique de sécurité et de préservation de l'environnement, ont été mises en évidence et seront mises en œuvre par SUEZ RV :

- Remplacement des cuves de rétention existantes de l'aire de lavage des fûts par des cuves double enveloppe avec détecteur de fuite, et largement dimensionnées pour garantir l'absence de débordement sur la base d'une vidange tous les 3 mois. En complément, des procédures d'exploitation seront mises en place pour garantir l'absence de risque de débordement pendant le lavage des fûts qui engendre un remplissage gravitaire des cuves de rétention de l'aire de lavage (contrôle manuel régulier du volume disponible dans les cuves + vidange tous les 3 mois) ;
- Agrandissement du bassin de rétention Ouest de 32 m<sup>3</sup> ;
- Imperméabilisation du site pour limiter la pollution des sols ;
- Amélioration de la sécurité incendie (mise en place d'une bâche incendie supplémentaire de 150 m<sup>3</sup> (mise en œuvre effectuée en novembre 2021), de caméras thermiques, mise en

place d'un mur REI 120 au Nord et à l'Ouest du site et autour de la motopompe, restructuration du traçage des rondes des gardiens...) ;

- Création d'un deuxième accès secours à l'Est du bâtiment de reconditionnement ;
- Mise en place de mesures en cas de foudre (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**);
- Amélioration des éclairages pour limiter le risque d'échouage des oiseaux marins ;
- Aménagement paysager.

Les principaux avantages du projet sont les suivants :

- Le site est existant, autorisé et présent dans le paysage depuis de nombreuses années.  
Le projet porte uniquement sur :
  - ▷ La régularisation et la simplification administrative de la situation actuelle (statut SEVESO)
  - ▷ L'amélioration de certains équipements, notamment ceux en lien avec la préservation de l'environnement (rétentions de l'aire de lavage, agrandissement d'un bassin de rétention, imperméabilisation du site, éclairage ...)
- Le réseau routier présent à proximité en facilite l'accès via le chemin Bois Rouge (sur une petite portion) et la RN2. La réception des déchets sur le site ou l'export des déchets reconditionnés et/ou regroupés peuvent se faire aisément. Aucune zone d'habitation n'est directement traversée.
- Il n'y aura aucun nouveau bâtiment sur le site.

## 5.2 Solution alternative

### 5.2.1 Concernant la localisation du site

A la création de ce site, aucune solution alternative n'avait été mise en évidence. L'évacuation des déchets dangereux vers l'enfouissement ou l'expédition (parfois désorganisée et souvent multiple) étaient alors les solutions qui se présentaient aux producteurs de ce type de déchets.

Suite à l'augmentation de la quantité de stockage de déchets sur le site, plusieurs alternatives ont été étudiées :

- Délocalisation du site dans l'Ouest :

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Diminution du temps de transport jusqu'au port ;</li> <li>□ Surface plus importante pour permettre un stockage plus important et des plus grandes distances de sécurité entre conteneurs. ;</li> <li>□ Potentiellement absence de risque submersion sur le site ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Foncier très prisé et très coûteux ;</li> <li>□ Zone industrielle : potentiellement présence de risque d'effets cumulés avec les industriels à proximité ;</li> <li>□ Nombreuses habitations à proximité ;</li> <li>□ Coût de la remise en état du site existant et de la reconstruction du futur site ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Impacts environnementaux des travaux ;</li> <li>□ Etudes environnementales supplémentaires ;</li> </ul>
--	--

Etant donné la difficulté d'acquérir le foncier nécessaire, le coût d'une délocalisation ainsi que les potentiels dangers vis-à-vis des installations à proximité, cette alternative n'a pas été retenue.

- Délocalisation du site dans l'Est :

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Surface plus importante pour permettre un stockage plus important et des plus grandes distances de sécurité entre conteneurs. ;</li> <li>□ Potentiellement absence de risque submersion sur le site ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Augmentation du temps de transport jusqu'au port ;</li> <li>□ Augmentation du temps de transport des déchets à l'entrée venant en majorité du Nord-Ouest ;</li> <li>□ Difficulté d'acquérir un foncier pour lequel le projet est compatible avec les documents d'urbanisme (zones naturelles, agricoles, à proximité d'habitations ...) ;</li> <li>□ Coût de la remise en état du site existant et de la reconstruction du futur site ;</li> <li>□ Impacts environnementaux des travaux ;</li> <li>□ Etudes environnementales supplémentaires ;</li> </ul>

Les opportunités ne sont pas suffisantes pour pallier aux coûts, à la difficulté de trouver le foncier et à l'augmentation potentielle de risques que causeraient une délocalisation du site dans l'Est. Cette alternative n'a donc pas été retenue non plus.

Les opportunités et contraintes du site existant ont également été étudiées :

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Site déjà existant donc :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Simplification de la régularisation administrative ;</li> <li>▷ Pas de coût de délocalisation (acquisition de foncier, remise en état du site actuel, travaux pour la reconstruction du site) ;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Risque fort de submersion marine sur une partie du site ;</li> <li>□ Surface limitée ;</li> <li>□ Malgré le fait de la proximité de la RN2, le chemin de Bois rouge n'est pas proportionné ni dimensionné pour</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>▷ Site déjà intégré dans le paysage ;</li><li>□ Zone industrielle donc très peu d'impact sur le milieu naturel et peu d'habitations autour ;</li></ul>	la circulation des camions liés à l'activité de tous les industriels
--	--

**Au vu de la comparaison des différentes alternatives précédemment citées, il apparaît que la solution proposant de meilleures opportunités par rapport aux contraintes est de rester sur le site actuel.**

### 5.2.2 Concernant les améliorations en faveur de l'environnement

Concernant les améliorations en faveur de l'environnement telles que l'installation de nouvelles cuves de rétention ou l'imperméabilisation, diverses solutions techniques ont été étudiées et la solution technico-commerciale la plus intéressante a été retenue.

## 6 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

### 6.1 Engagement de l'exploitant

En cas de cessation d'activité ou de mise à l'arrêt définitif, SUEZ RV s'engage à mener à bien l'ensemble de la remise en état, dans le respect de l'environnement naturel et humain et des dispositions de l'Arrêté Préfectoral avec la réhabilitation totale du site.

Elle dispose, par ailleurs, des capacités techniques et financières nécessaires à la réalisation des travaux de remise en état comme en attestent les documents de présentation des activités et de la santé financière de l'entreprise joints en annexe de la demande d'autorisation (Cf. **PJ n°47 – Capacité technique et financière**).

### 6.2 Devenir du site après exploitation

D'après le PLU de la commune de Saint-André, le site est classé en zone Ue, c'est à dire sur « des espaces destinés à accueillir des activités économiques à vocation de production, de transformation, de conditionnement et de distribution, ainsi que les activités de recherche, de formation et d'enseignement qui valorisent le pôle économique. »

L'objectif de la remise en état est donc de conserver la destination du site aux activités économiques énumérées ci-avant.

Le site étant existant son état actuel ne comporte aucun intérêt naturel particulier.

Tous les documents, rapports ou études relatifs à l'éventuelle réhabilitation et à la mise en sécurité du site seront transmis à l'inspection des installations classées au moment de l'arrêt des activités. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que SUEZ RV et les propriétaires des différentes parcelles envisageront de considérer.

La remise en état permettra de positionner rapidement des activités industrielles ou artisanales et ce, conformément aux dispositions du PLU en vigueur.

Trois (3) mois avant l'arrêt définitif des installations, l'exploitant, SUEZ RV, portera à la connaissance du Préfet une notification comportant, conformément à l'article R.512-46-25 du Code de l'Environnement, les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site et plus spécifiquement :

- l'évacuation des produits dangereux et pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, la gestion des déchets présents sur le site ;
- des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

#### 6.2.1 Démantèlement des installations

Les différents bâtiments et équipements (accueil, laboratoire, bureaux, réfectoire, aire de lavage, aire de transit, alvéoles, ...) constitutifs du site seront démontés. Les différents aménagements du site tels que les zones de stockages extérieurs (zones revêtues liées au stockage ou à la manutention des déchets liquides), les fosses et aires de rétention, les voies de circulation, le parking ou encore le pont bascule seront déposés.

### 6.2.2 Évacuation et élimination des produits dangereux et des déchets

Les déchets et les produits valorisables seront évacués par camions vers les filières adéquates. Les contenants des gaz utilisés actuellement sur le site seront évacués vers les filières adéquates.

Si nécessaire, des travaux de dépollution du sol pourront avoir lieu en cas de doute (suite à une analyse de sol) après le démontage des différents éléments. Les parties du sol éventuellement souillées seront alors évacuées vers les filières adéquates.

### 6.2.3 Interdiction ou limitations d'accès au site

La plateforme de tri et de regroupement de déchets dangereux de SUEZ RV est intégralement clôturée pour en interdire l'accès. Un gardiennage du site est assuré en dehors des heures d'ouvertures.

En cas d'arrêt de l'activité, l'accès au site sera également réglementé.

### 6.2.4 Risques d'incendie et d'explosion

En cas d'arrêt de l'activité, les éléments qui la constituent seront démontés et évacués. Le risque d'explosion ou d'incendie sera maîtrisé du fait du démantèlement des installations et de l'évacuation des déchets réceptionnés actuellement, de l'évacuation des gaz utilisés actuellement.

### 6.2.5 Surveillance des effets de l'installation sur l'environnement

L'arrêt d'activités sur le site impliquera l'arrêt total ou partiel (en fonction des activités concernées) des rejets aqueux dans le milieu naturel et des éventuels risques de pollution liés à la manutention de déchets liquides dangereux.

La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement sera définie au moment de l'arrêt des activités après avoir réalisé le diagnostic environnemental.

## 6.3 Filières de recyclages envisagées

La directive européenne n° 2002/96/CE (DEEE ou D3E), portant sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, a été adoptée au sein de l'Union Européenne en 2002. Elle oblige depuis 2005, les fabricants d'appareils électroniques, à réaliser à leurs frais la collecte et le recyclage de leurs produits. Les appareils électroniques seront donc, dans la mesure du possible renvoyés vers leurs fabricants.

Les matériaux issus du démantèlement des installations (béton, acier, bois, ...) suivront les filières de recyclage classiques.